

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

61x19

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur de l'éducation par le numérique afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une république numérique » publiée le 7/10/2016.

Ainsi les projets de la commune visant à équiper progressivement les écoles d'équipements numériques, sont éligibles.

Cette année il est prévu d'équiper l'école primaire de la Voilerie et de la Renardière de VPI.

Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au Département pour co-financer ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)
Équipement des écoles de la Voilerie et de la Renardière de classes mobiles numériques	146 987 €	88 192 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 60%
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA